

GENDARMERIE NATIONALE

ETAT MAJOR

Au Chef d'Etat-Major Gendarmerie Nationale.

OBJET : Visite du groupement de Gisenyi.
Ref : N.d.S. n° 357/93.3.1/EM Gd du 10.04.1991.

Le 24 avril 1991, le Lt C¹ RUELLE et le Major ROBARDEY, conseillers techniques auprès de l'Etat-Major de la Gendarmerie Rwandaise, ont visité à Gisenyi le siège du groupement de Gendarmerie de cette préfecture.

Reçu par le Capitaine BIZIMANA, commandant le groupement, et après l'exposé de cet officier, ils ont visité la brigade de Gisenyi ainsi que les positions de surveillance de la frontière rwando-zaïroise.

I° - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ORGANISATION DU GROUPEMENT.

Créé le 26 septembre 1986, le groupement de Gisenyi est compétent sur la totalité du territoire de la Préfecture du même nom.

Placé sous les ordres du C^{at} de secteur opérationnel il a reçu pour missions :

- la protection de nombreux points sensibles (3 banques, caisse d'épargne, préfecture, télécommunication, brasserie Bralirwa, centrales hydroélectriques, aérodrome, etc...);

- la surveillance de la frontière rwando-zaïroise (45 kilomètres sur terre et environ autant sur le lac);

- la recherche du renseignement.

Les moyens disponibles pour ces missions sont les suivants :

Personnels : 200 dont 4 officiers, 1 adjudant et 10 sous-officiers. (il est à noter que sur ces 200 personnels, 50 jeunes recrues sont fraîchement issues de l'EGENA après quelques semaines de formation seulement et sont peu utilisables dans l'immédiat).

Véhicules : 2 véhicules dont 1 jeep pour le C^{at} de G^{pt}, aucun moyen nautique.

.../...

Armement collectif : 2 machines-gaz

Transmission : 2 postes TR PP 11

La simple comparaison entre l'énoncé des missions et celui des moyens montre à l'évidence qu'il est illusoire de prétendre surveiller 90 Kms de frontière dont la moitié sur terre et l'autre sur les eaux sans véhicules (ou presque), sans moyens nautiques et sans moyens de transmission. Ces difficultés sont encore accrues par le fait que la totalité des effectifs est concentré sur Gisenyi (pour des raisons évidentes de logistique et de commandement) et que par conséquent le reste de la circonscription n'est pas surveillé ou l'est insuffisamment.

Cette carence a été confirmée de façon tragique lors des événements de Kibilira (évalués à plus de 300 morts) qui auraient pu être facilement évités par l'intervention opportune de quelques gendarmes.

II° - EXECUTION DU SERVICE.

Les conditions matérielles particulièrement difficiles dans lesquelles ce Groupement est placé n'a pas empêché ses personnels de réagir de façon exemplaire.

21 - Les missions traditionnelles de la gendarmerie ont été préservées, ne serait-ce que de façon symbolique, et on peut constater avec plaisir qu'il y a, à la brigade de Gisenyi, un OPJ de permanence qui travaille et un service du fichier qui reste très opérationnel.

Bien que le personnel de la brigade de sécurité routière soit employé dans le domaine opérationnel, un embryon de service a été préservé et les accidents de la route sont, au moins, constatés.

La brigade des recherches est restée très active et le fait que ses activités se soient tout naturellement tournées vers le renseignement militaire ne nuit pas, bien au contraire, à son efficacité.

22 - Les missions tactiques reçues du secteur opérationnel sont elles aussi abordées avec intelligence et initiative ; le dispositif souple adopté est en effet le seul moyen de rentabiliser au mieux un effectif relativement modeste. Il mériterait d'être conforté par les moyens de transport, d'appui et de transmission qui permettraient d'assurer les quelques patrouilles indispensables le long de la frontière et dans l'intérieur du pays.

En résumé le C^{at} de G^{at}, le C^{at} de brigade et tout le personnel qui continue à oeuvrer avec un effectif réduit au minimum pour maintenir les activités essentielles de la gendarmerie doit non seulement être félicité mais encore encouragé par le retour à la brigade, par exemple, des 4 OPJ absents.

.../...

III - PROPOSITIONS.

L'organisation de ce groupement, concentré au chef lieu, sans moyens de transport ni moyens de liaison, ne lui permet pas d'assurer de façon convenable les missions reçues du C^{at} de secteur opérationnel non plus que les tâches traditionnelles de PJ et de PA sur la totalité du territoire placé sous sa responsabilité.

Il est urgent :

- de le doter de moyens de transports terrestres et nautiques afin qu'il puisse affirmer sa présence, et donc celle de l'état, sur tout le territoire qui lui est confié,

- de déconcentrer ses effectifs en créant des unités subordonnées (par exemple une C^{ie} à Kabaya et une brigade à Kibilira).

L^e C¹ RUELLE
Chef DMAT Gendarmerie.



copie à : Colonel, Chef de la Mission d'Assistance Militaire.